**Votre agence**
MME DUPERRIER, M. SABALCAGARAY
AGENTS GENERAUX
12 RUE DELPECH
31000 TOULOUSE
Tél : 05 61 29 84 84
Mail : toulouse-st-etienne@gan.fr
N°Orias : 19002627-19002634
Site Orias : www.orias.fr

ELEVA
7 RUE D ORADOUR SUR GLANE
31200 TOULOUSE

**Vos références**
N°client / identifiant internet : 61417993
N°souscripteur : 32340508S
N°contrat : 323405082001

## ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE HORS RESPONSABILITE DECENNALE

**L'ASSUREUR CI-DESSOUS DENOMME :**
**Gan Assurances**

Atteste que ELEVA - nº SIRET : 10879198900016 - 7 RUE D ORADOUR SUR GLANE 31200 TOULOUSE est titulaire du volet "RESPONSABILITE CIVILE – Hors responsabilité décennale" du contrat GAN CONSTRUCTION nº 32340508S-2001.

Les garanties s'appliquent aux activités professionnelles mentionnées ci-après :

**MAÇON**
- Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ

Réalisation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué (hors précontrainte in situ), en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierres naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, hors parois de soutènement structurellement autonomes soutenant les terres sur une hauteur supérieure de 2,5 mètres, par toutes les techniques de maçonnerie de coulage, hourdage (hors revêtement mural agrafé, attaché ou collé).

Cette activité comprend les travaux de :
- enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse,
- ravalement en maçonnerie,
- briquetage, pavage,
- dallage (y compris dallage industriel),
- chape,
- fondations superficielles (semelles filantes, isolées, radiers et puits courts) excluant pieux, micropieux, barrettes, parois moulées, palplanches et toutes autres techniques équivalentes.

Ainsi que les travaux de :
- terrassement, drainage et de canalisations enterrées,
- revêtement d'imperméabilisation des parois enterrées (hors cuvelage),
- pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure,
- pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-œuvre,
- démolition, VRD,



**Gan Assurances**
Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

- pose d'huisseries,
- pose d'éléments simples de charpente (pannes, chevrons) à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie,
- plâtrerie,
- carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, (y compris étanchéité lorsque ces matériaux ne sont pas immergés),
- calfeutrement de joints.

Et les travaux **maçonnés** suivants liés à la fumisterie :
- construction, réparation et entretien d'âtres et foyers ouverts (hors four et cheminée industriels),
- conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel,
- ravalement et réfection des souches hors combles,
- construction de cheminées à usage domestique et individuel,
- revêtements en carreaux et panneaux de faïence.

Cette activité comprend :
- la réalisation de maçonnerie de piscines à destination des particuliers, à l'exclusion de l'étanchéité,
- les travaux d'étanchéité en toiture terrasse limitée à 200 m² par chantier,
- la mise en œuvre, sans modification et selon plan de pose détaillé du fabricant, de fermettes industrialisées en bois traité, assemblées par connecteurs métalliques.

**CHARPENTIER BOIS**
- Charpente et structure en bois

Réalisation de charpentes, structures et ossatures à base de bois à l'exclusion des façades rideaux.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :
- couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature,
- supports de couverture ou d'étanchéité,
- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,
- planchers et parquets,
- isolation thermique et acoustique liée à l'ossature ou à la charpente,
- traitement préventif des bois,
- mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

**Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois.**

**Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'étanchéité limitée à 50 m² par chantier.**

- Construction à ossature bois **hors activité de constructeur de maison individuelle (CMI)**

Réalisation de l'ensemble des éléments en bois ou dérivé de bois.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :
- plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux,
- menuiserie intérieure et extérieure,
- isolation thermique et acoustique,
- traitement préventif des bois,
- mise en œuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.



**Gan Assurances**
Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

**Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois.**

**Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'étanchéité limitée à 50 m² par chantier.**

**COUVREUR**
- Couverture

Réalisation en tous matériaux (hors structures textiles), y compris par bardeau bitumé, de couverture, vêtage sans isolation.

Cette activité comprend les travaux de :
- zinguerie et éléments accessoires en tous matériaux,
- pose de châssis de toit (y compris exutoires en toiture),
- réalisation d'isolation et d'écran sous toiture,
- ravalement et réfection des souches hors combles,
- installation de paratonnerre,
- pose de capteurs solaires, hors réalisation de l'installation électrique ou thermique.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :
- raccord d'étanchéité,
- réalisation de bardages verticaux **et vêtures**,
- éléments de charpente non assemblés.

**Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'étanchéité limitée à 150 m² par chantier.**

**Seule la pose de capteurs solaires thermiques est visée dans le métier de couvreur. La pose de panneaux photovoltaïques relève du pack NTE – PHOTOVOLTAÏQUE.**

**MENUISIER INTÉRIEUR**
- Menuiseries intérieures

Réalisation de tous travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau **à l'exclusion des éléments structurels et porteurs**.

Cette activité comprend les travaux de :
- portes pare-flammes et coupe-feu, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, escaliers et garde-corps,
- mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates,
- habillage et liaisons intérieures et extérieures,
- installation de stands, agencements et mobiliers.

Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :
- vitrerie et de miroiterie,
- mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique et à la sécurité incendie,
- traitement préventif des bois.

**CETTE ACTIVITE COMPREND L'AMENAGEMENT DE CUISINES ET/OU SALLES DE BAINS (à l'exclusion des cuisines industrielles ou de collectivités).**



**Gan Assurances**
Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

**Cette activité ne comprend pas le traitement curatif des bois.**

**CHAUFFAGISTE – CLIMATICIEN**
- Installations thermiques de génie climatique

Réalisation d'installations :
- de production, distribution, évacuation de chauffage et/ou de rafraîchissement, y compris les pompes à chaleur et les **POELES**,
- de production et distribution d'eau chaude sanitaire,
- de ventilation mécanique contrôlée (VMC).

**Ne sont pas comprises :**
- **la réalisation du système de captage géothermique,**
- **la pose de capteurs solaires thermiques intégrés,**
- **la réalisation d'inserts et de cheminées.**

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :
- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

- Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air

Réalisation d'installations d'aéraulique (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de renouvellement et traitement de l'air, de refroidissement, de climatisation et de chauffage.

Cette activité comprend les travaux de :
- platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements,
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- calorifugeage, isolation thermique et acoustique,
- raccordement électrique du matériel,
- installation de régulation, de téléalarme, de télésurveillance, de télégestion et de gestion technique centralisée des installations concernées.

**Ne sont pas comprises :**
- **la réalisation du système de captage géothermique,**
- **la pose de capteurs solaires thermiques intégrés,**
- **la réalisation d'inserts et de cheminées.**

**ÉLECTRICIEN**
- Électricité

Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques, **hors pose de capteurs solaires**.

Cette activité comprend :
- l'installation de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C),
- l'installation de groupes électrogènes,



**Gan Assurances**
Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

- la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre,
- la réalisation de réseaux de télécommunication et de transmission de l'information,
- l'installation de système domotique et immotique y compris la gestion centralisée (GTC) et la gestion technique du bâtiment (GTB).

Ainsi que les travaux de :
- tranchées, trous de passage, saignées et raccords,
- chapes de protection des installations de chauffage.

**Cette activité ne comprend pas le raccordement des installations photovoltaïques.**

Ces activités sont réalisées dans le cadre de marchés d'entreprise : en tant que locateur d'ouvrage ou sous-traitant, l'assuré est titulaire d'un marché de travaux qu'il exécute lui-même ou avec son propre personnel, et pour lequel il peut accessoirement faire appel à des sous-traitants sauf pour les métiers : étancheur, démolisseur, piscinier, installateur d'échafaudage, spécialiste du traitement de l'amiante.

Les travaux accessoires ou complémentaires compris le cas échéant dans la définition des métiers ne doivent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. A défaut, ces travaux sont réputés non garantis.



**Gan Assurances**
Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

Nº souscripteur : 32340508S

| GARANTIES | MONTANTS DE GARANTIE (non indexés)<br>Sous réserve des franchises mentionnées au contrat |
|---|---|
| **RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION** | |
| Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs<br>Dont : | 16 000 000 € tous dommages confondus, par année d'assurance |
| - Dommages matériels et immatériels consécutifs à des dommages matériels garantis (y compris dommages aux existants) | 1 500 000 € par sinistre |
| - Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs | 150 000 € par sinistre |
| - Vols du fait des préposés | 50 000 € par sinistre |
| - Faute inexcusable de l'employeur | 3 000 000 € par année d'assurance |
| - Dommages matériels et immatériels consécutifs aux biens mobiliers confiés | 100 000 € par sinistre |
| **RESPONSABILITE CIVILE ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT** | |
| Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs<br>Dont : | 765 000 € par année d'assurance |
| - Dommages matériels, immatériels et préjudice écologique | 300 000 € par année d'assurance |
| - Frais d'urgence engagés pour procéder aux opérations destinées à prévenir une menace de dommages garantis | 100 000 € par année d'assurance |
| **RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON DE PRODUITS OU APRES ACHEVEMENT DES TRAVAUX** | |
| Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs<br>Dont : | 5 000 000 € par année d'assurance |
| - Dommages matériels aux existants | 1 000 000 € par année d'assurance |
| **DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS (EXPLOITATION, APRES LIVRAISON ET ACHEVEMENT DES TRAVAUX)** | |
| | 150 000 € par année d'assurance |

**PERIODE DE VALIDITE** : la garantie s'applique pour toutes réclamations reçues entre le **09/10/2026** et le **31/12/2026** en application de l'article 80 de la Loi 2003-706 du 01/08/2003.



**Gan Assurances**
Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr

Nº souscripteur : 32340508S

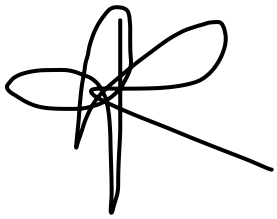
La présente attestation a été délivrée sur la demande de l'assuré pour servir et valoir ce que de droit.

Elle ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. En outre, toute adjonction ou modification matérielle du texte de l'attestation entraîne la nullité de cette dernière.

Elle comprend 7 pages.

Fait à TOULOUSE, le 15 octobre 2026

Pour Gan Assurances





**Gan Assurances**
Compagnie française d'assurances et de réassurances – Société anonyme au capital de 216 033 700 euros – RCS Paris 542 063 797 – APE : 6512Z
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris - Tel : 01.70.94.20.00 – www.gan.fr
Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) – 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09
Direction Réclamations Clients Gan Assurances – 3 place Marcel Paul – 92024 Nanterre – E-mail : reclamation@gan.fr